



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception pour 2026

Est par la présente, donné par le soussigné, Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

QUE suivant l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle de perception des taxes et autres redevances pour l'année 2026 est complété et déposé à mon bureau et que la municipalité procédera à l'envoi des comptes de taxes à compter du 28 janvier 2026;

QUE tout propriétaire qui ne reçoit pas dans un délai raisonnable, après cette date, son ou ses comptes de taxes pour l'année 2026 doit le ou les réclamer au bureau de la municipalité;

QUE toute personne intéressée par le rôle de perception peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité.

Donné à Saint-Cuthbert, ce 21 janvier 2026.

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier